

Compte-Rendu réunion du Conseil Municipal du 04 Mai 2021

Etaient présents : Mr BESSAC Alain, Maire,
RIGAL Bernard 1^{er} Adjoint, AMAR Fanny 2^{ème} Adjointe,
LAURENS Guillaume, MOULY Louise, MOUTERDE Claire, CABRIT Philippe, REGOURD Pascal,
VIVENS Bernard.
Absente Représentée : Mme CIPRIANO Marlène ayant donné POUVOIR à Mme MOULY Louise
Absent Excusé : Mr LURINE Julien
Secrétaire : Mme AMAR Fanny a été désignée secrétaire de séance.

INTERVENTION DE ÉNERCOA (ÉNERGIES COOPERATIVES DE L'OUEST AVEYRON) – PROJET PHOTOVOLTAÏQUE

Présents pour l'intervention : Mrs Jean-Claude Delperié et Yves Abibou

ÉnerCOA est une coopérative d'intérêt collective sous la forme d'une société par action simplifiée. L'initiative est issue de la volonté des élus du grand ouest aveyronnais et de la rencontre avec des citoyens engagés et motivés. Elle a pour ambition de rendre autonome le territoire sur le plan énergétique (en 2050) avec pour moyens deux volets : la réduction de la consommation et la production locale d'énergie renouvelable.

ÉnerCOA est une société privée à capital majoritaire, elle répond aux principes de l'économie sociale et solidaire. Son capital variable autorise les citoyens à soutenir l'essor de cette initiative en prenant des parts sociales pour 100€ = 1 part. Chaque participant possédant alors une voix dans la structure d'ÉnerCOA peu importe l'importance des parts sociales.

Les collectivités locales et les mairies soutiennent le projet (participation au capital, subvention etc.), ainsi que le SIEDA, la région Occitanie abonde de 1€ de subvention pour 1€ citoyen. Cette coopérative se compose de communes, d'associations, de collectivités, d'entreprises et de particuliers mais restera toujours majoritairement privée.

Le constat est le suivant : 93 % de la facture énergétique ne reste pas sur le territoire. Avec cette démarche, l'économie va pouvoir être relocalisée au profit du territoire.

Nous les accueillons afin d'entamer une discussion autour de projets pouvant être réalisés sur La Capelle-Bleys.

Trois lieux ont été proposés et une pré-étude réalisée : le vestiaire du stade, la salle d'animation et le mille-club.

Le Mille-Club : ce n'est pas intéressant en terme de surface de toiture et d'exposition.

Vestiaire : Le toit est bien exposé, la configuration du bâtiment ne nécessite pas de gros travaux pour l'installation des panneaux photovoltaïques. Capacité : 12,38KW

Salle d'animation : Possibilité de faire le projet sur l'ensemble de la toiture → 86KW. Il ne devrait pas y avoir des gros frais de raccordement car le transfo est à proximité.

Nous évoquons la possibilité de faire rentrer le hangar en construction destiné à la Bride Capelloise.

A nous, Conseil, de discuter de la concrétisation de cette opération.

Si nous nous lançons dans le projet, la procédure est la suivante et s'établit dans les règles des marchés publics. Nous pouvons nous faire accompagner par le PETR pour le montage du dossier. En premier lieu, EnerCOA va établir un document de manifestation d'intérêt. De notre côté, nous faisons un appel à manifestation d'intérêt.

1 mois se passe pendant lequel des concurrents vont peut-être répondre à la demande. Nous pouvons, au terme de ce délai, décider de continuer avec EnerCOA. La coopérative peut alors examiner l'appel à projet.

Généralement, il se passe 18 mois entre le moment pendant lequel est lancé le projet et sa réalisation.

Du côté des démarches administratives, nous devons faire une déclaration préalable de travaux ainsi qu'une convention d'occupation temporaire de location.

De son côté, EnerCOA prospecte pour avoir les tarifs les plus intéressants, demande une étude de raccordement auprès d'ENEDIS.

Ensuite : Commande passée, programmation des travaux, réalisation, service de contrôle et mise en service.

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020

Les Comptes Administratifs 2020 ont été présidés par Mr Bernard RIGAL.

CA COMMUNE 2020

Dépenses Fonctionnement : 305 564.17 € Recettes Fonctionnement : 335 713.38 €

Dépenses Investissement : 96 327.05 € Recettes Investissement : 56 645.80 €

Excédent de Fonctionnement : 69 714.21 € Déficit d'Investissement : 2 543.57 €
en tenant compte de l'année précédente (REPORTS 2019)

Ces 2 derniers résultats seront repris au Budget 2021.

CA ASSAINISSEMENT 2020

Dépenses Fonctionnement : 29 767.64 € Recettes Fonctionnement : 44 856.18 €

Dépenses Investissement : 43 308.04 € Recettes Investissement : 64 670.98 €

Excédent de Fonctionnement : 39 143.26 € Excédent d'Investissement : 123.46 €
en tenant compte de l'année précédente (REPORTS 2019)

Ces 2 derniers résultats seront repris au Budget 2021.

CA LOTISSEMENT 2020

Dépenses Fonctionnement : 106 787.90 € Recettes Fonctionnement : 106 787.90 €

Dépenses Investissement : 89 942.90 € Recettes Investissement : 85 153.23 €

Excédent de Fonctionnement : 0.00 € Déficit d'Investissement : 4 789.67 €
en tenant compte de l'année précédente (REPORTS 2019)

Ces 2 derniers résultats seront repris au Budget 2021.

Ces 3 Comptes Administratifs 2020 ont été adoptés par 9 voix Pour (le Maire ne prenant pas part au vote).

Les Comptes de Gestion et l'Affectation des Résultats de ces 3 Budgets ont été votés à l'unanimité des membres présents (10 voix Pour).

OPERATION COLLECTIVE DE DIAGNOSTICS ENERGETIQUES DE BATIMENTS PUBLICS

A l'échelle nationale, le bâtiment est le secteur le plus énergivore avec 46 % des consommations d'énergie et 23 % des émissions de gaz à effet de serre.

La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique instaure une panoplie d'outils et de mesures pour accélérer notamment la rénovation énergétique des bâtiments existants, une priorité nationale.

Les collectivités territoriales sont soumises à des objectifs ambitieux de politique énergétique.

Les nouvelles problématiques liées aux enjeux de la maîtrise de l'énergie et, plus largement, du développement durable, ouvrent de nouveaux champs d'action et d'intervention aux syndicats d'énergie. C'est ainsi que le SIEDA a mis en place depuis 2010 un nouveau service « Maîtrise de la demande en Énergie ». Le SIEDA développe des actions de conseil et d'accompagnement des collectivités et de leurs établissements publics dans la mise en œuvre de leur politique énergétique locale (diagnostics techniques du réseau éclairage public, audits simplifiés ou approfondis du patrimoine bâti communal, valorisation des Certificats d'Économies d'Énergie ...).

En 2015, le SIEDA a lancé un programme ambitieux d'audits énergétiques sur les bâtiments publics recevant l'école communale. Une deuxième opération, étendue aux établissements des communautés de communes, toutes activités confondues, arrive à son terme avec 75 bâtiments publics audités.

C'est donc dans cette continuité, soutenir et accompagner les collectivités dans leurs démarches d'efficacité énergétique, que le SIEDA a souhaité conclure un marché public ayant pour objet de confier à un prestataire, de type bureau d'études thermiques, une mission d'audits énergétiques sur tout ou partie du patrimoine bâti des collectivités et des établissements publics aveyronnais.

Un audit énergétique est une étude approfondie des différents postes consommateurs d'énergie. A son issue, le gestionnaire du ou des bâtiments audités disposera d'une proposition chiffrée et argumentée des différentes solutions. Ce type d'analyse constitue un outil d'aide à la décision.

Le gestionnaire, au vu des résultats de ou des étude(s) décide seul des suites à donner aux recommandations. Il s'agit d'une mission de conseil, d'accompagnement et non de maîtrise d'œuvre. Le gestionnaire garde la totale maîtrise des travaux et plus généralement des décisions à prendre, dont il reste seul responsable.

Le bilan réalisé à l'issue des opérations précédentes a montré l'intérêt du dispositif pour les collectivités et a permis de mettre en place un dispositif d'accompagnement pluriannuel 2018-2020.

Dans le cadre de l'élaboration de cette opération, les modalités d'intervention (administratives, techniques et financières) sont exposées dans la convention.

Un appel à intérêt a été lancé sur le département. Il a été ouvert aux collectivités et établissements publics.

L'inscription au dispositif est conditionnée par l'engagement du candidat à :

- ✓ Désigner un agent administratif et/ou technique et/ou Elu Référent qui sera l'interlocuteur privilégié du SIEDA pour le suivi d'exécution de la mission
- ✓ Mettre en place les moyens nécessaires
 - Moyens humains (collecte des données (factures, plans, etc.), analyse des usages au regard du planning d'occupation, visite des bâtiments ...)
 - Moyens financiers (pour la mise en place du plan d'actions)
- ✓ S'impliquer fortement aux étapes-clés (lancement du projet, définition des priorités, élaboration d'une politique environnementale...)

L'opération sera financée par le SIEDA et fera l'objet d'une demande de subvention auprès de la Région Occitanie et de l'ADEME. La collectivité ou l'établissement public contribuera financièrement à la réalisation de l'audit énergétique à hauteur de 300 € / bâtiment.

La contribution financière de la collectivité ou de l'établissement public est décrite dans l'article 4 – Mode de financement de l'opération de la convention.

Considérant que pour confirmer la participation de la collectivité ou établissement public à l'opération collective de diagnostics énergétiques de bâtiments publics, il y a lieu,

- De la part de la collectivité ou établissement public, de répondre à l'appel à candidature,
- D'établir, entre le SIEDA et la collectivité ou établissement public, une convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve la participation de la commune de LA CAPELLE-BLEYS à l'opération collective de diagnostics énergétiques de bâtiments publics,**
- **Accepte sans réserve les conditions techniques, administratives et financières d'application telles qu'adoptées par le Comité syndical du SIEDA en date du 14/06/2018 et approuve les termes de la convention et vaut signature de cette dernière.**
- **S'engage à verser au SIEDA la participation financière, de 300 €/ bâtiment, due en application des modalités adoptées par le Comité syndical du SIEDA en date du 14/06/2018.**

QUESTIONS DIVERSES

Parcelle à vendre : Le Conseil Municipal a proposé à Mr Claude Garric d'échanger le terrain du Mal avec une parcelle se situant près de la salle d'animation. Le concerné a refusé. La commune souhaite vendre cette parcelle et propose à Mr Garric de l'acheter, il n'est pas intéressé. Deux personnes sont à ce jour intéressées par cette parcelle : Mr Vincent Jaques et Mr René Pons. Avant de prendre une décision, nous laissons le temps à Mr Jaques d'envisager d'autres parcelles adaptées à l'utilisation qu'il veut en faire et d'en contacter les propriétaires.

Sécurisation du village : Nous avons eu une réunion avec Aveyron Ingénierie pour un retour sur les remarques apportées au premier projet proposé. Nous proposons une réalisation des travaux phasée en deux parties, sur deux années. Le calendrier établi est le suivant :

Mai/Juin : Consultation de l'appel d'offre

Août : Choix du consultant

Octobre : remise de l'avant-projet

Novembre : Approbation du projet

Décembre : Choix des entreprises et consultation mise en place jusqu'au mois de Février.

Début des travaux possible en Mai.

En parallèle, nous montons un dossier de Fonds d'Action Locale pour nous aider à financer des bandes rugueuses aux entrées et sorties des villages de La Capelle, Montloubet, Ayres, Bleys. (Coût estimé ~27 000€ HT)

Problème station d'épuration : l'Entreprise ARRAZAT nous a établi un devis pour la réalisation des travaux sur la station d'épuration qui montre des signes d'un défaut de fonctionnement. Nous allons nous renseigner auprès d'Aveyron Ingénierie si nous ne pouvons pas avoir conseil pour savoir quoi faire, afin de ne pas reproduire le même fonctionnement qui risquerait de re-dysfonctionner de la même manière.

Lettre de l'ADM 06 : remerciements pour la subvention exceptionnelle octroyée par la Commune fin 2020 (tempête ALEX).

Site INTERNET de la Commune : actif et opérationnel